



CHEF DE CLINIQUE-ASSISTANT TERRITORIAL UNIVERSITAIRE (CC-ATU) Discipline médicale : CHIRURGIE PEDIATRIQUE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : service de chirurgie pédiatrique

Pôle de rattachement : pôle femme-enfant

Chef de service : Myriam ARNOULD, myriam.arnould@chr-orleans.fr, 02.38.61.31.45

Composition de l'équipe médicale : 5 PH de chirurgie pédiatrique (3 viscérales/uro dont un ETP .6, 2 orthopédistes), un PH de pédiatrie général à orientation gastro entérologie (responsable CCMR maladies inflammatoires tube digestif de l'enfant) un poste d'interne

Nombre de lits : 15 lits

Nombre de places : + 8 lits d'ambulatoire enfant en CCAA

Plateau technique : 2 salles de bloc opératoire dédiées à l'enfant, SAU pédiatrique, réanimation néonatale et pédiatrique, maternité de niveau 3

Autres : CCMR atrésies de l'œsophage et MAR, Hirschsprung

Exercice partagé avec une autre structure sur le même territoire que l'établissement d'accueil : CH de Blois, de Pithiviers, de Chartres

Activité particulière au sein de cette structure : consultations avancées de spécialité

3. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

Consultations et plages de bloc opératoire, une demi-journée par semaine

Encadrement des étudiant·e·s hospitaliers en stage et préparation aux ECN et aux ECOS en stage

Activité de recherche clinique associant le CHRU le CHRO

4. Les compétences à développer

Chirurgie robot assistée

5. L'organisation de la permanence des soins

Dans l'établissement d'accueil Peut participer comme senior à la permanence des soins (astreintes opérationnelles), 1 par semaine

6. Les valences (enseignement/ recherche)
Une demi-journée recherche sur site (PHRC en cours) Au moins une journée dédiée à l'enseignement en stage
7. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire)
Consultations et plages de bloc opératoire, une demi-journée par semaine maximum
8. Logement par l'établissement d'accueil
Pas de logement au CHRO. Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial
Un départ prochain de PH en viscéral/uro Réflexion sur recrutement supplémentaire de praticien avec spécialité dans l'optique de séparer les astreintes de chirurgie pédiatrique avec deux listes (viscéral/ortho)
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).